

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

"DROIT AU BUT"

ABONNEMENT :
Une piastre par année ; strictement
payable d'avance

DIRECTEUR-GÉRANT : OLIVAR ASSELIN.

Rédaction et administration : 1437 rue Notre-Dame, Montréal

Tél. Bell :
Main 3287

Publié par la Compagnie de Publication du
"Nationaliste," en instance d'autorisa-
tion près le gouvernement de Québec.

NOTRE PROGRAMME

Le programme du NATIONALISTE est celui que la Ligue Nationaliste, depuis bientôt un an, s'efforce de populariser :

1o Pour le Canada, dans ses relations avec la Grande-Bretagne, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien colonial ;

2o Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral ;

3o Adoption, par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, d'une politique de développement économique et intellectuel essentiellement canadienne.

Inutile de présenter nos collaborateurs : ils ont tous fait du service, soit dans la presse du dimanche alors qu'elle était autre chose qu'une machine à manger du curé, soit au parlement où leur voix s'est fait entendre au bon moment et pour la bonne cause. Comme nous ils signeront ; ils n'oublieront pas la bonne tenue morale et intellectuelle que leur impose leur rôle d'apôtres d'idées nouvelles dont le triomphe leur tient au cœur.

Ceux qui ont annoncé que le NATIONALISTE vivrait d'anti-britannisme sont de mauvaise foi. L'anti-britannisme, ni même l'anti-impérialisme, ne sont notre raison d'être : nous avons puisé dans une idée plus large, dans un sentiment plus profond et plus positif, la force de fonder ce journal quand il nous eût été si facile de vivre gras, mais le cou pelé, comme le chien de Lafontaine qui devait être fonctionnaire. Cette idée, c'est la création d'un esprit national qui nous distingue parmi les peuples du monde ; ce sentiment, l'amour du sol que nos aïeux n'auraient pas mouillé de leur sang s'ils avaient cru qu'un jour, au lieu de porter un peuple souverain et de rendre des fruits de liberté, il se fondrait sans gloire dans un empire où les colonies, comme autrefois celles de Rome n'existeraient plus que pour fournir à la mère patrie de l'argent et du sang.

Le lecteur nous pardonnera les imperfections de ce premier numéro qu'il a fallu faire au milieu de toute sorte de préoccupations matérielles.

L'œuvre ne peut que se perfectionner avec le temps, car elle est née pour vivre. Le nationalisme est la politique de l'avenir dans le pays comme le nôtre, où tous les éléments d'une forte civilisation se sont développés sur une terre riche et féconde.

OLIVAR ASSELIN.

Le Tarif et les Partis Politiques

Le tarif tend de plus en plus à échapper à l'étroite tyrannie des partis.

Des libres-échangistes farouches et intransigeants, il ne reste que quelques rares dévoués d'un autre âge. Et avec ceux-là même il est des accommodements. Tel mon excellent ami le sénateur Edwards qui fait entendre chaque année un lamentable et vigoureux *delenda Carthago* contre "l'infâme régime" de la protection, contre le "vol organisé" — et qui vote consciencieusement tous les budgets protectionnistes du ministère.

Dans l'autre camp, celui des protectionnistes à outrance, la troupe est plus nombreuse, et pour cause. Il est toujours facile, en prêchant le régime protectionniste le plus extravagant, d'éveiller des appétits et de se faire des adeptes et des fournisseurs.

Mais la masse du peuple canadien, et même la majorité des industriels et des commerçants, a placé entre les deux camps les jalons de la route que le Canada doit suivre ; et les partis devront embolter le pas. Sir Wilfrid Laurier, qui possède à l'extrême le don de l'orientation politique, est vite entré dans la voie ; il y a fait passer sans trop de peine toute son armée, et même les traînards des vieilles troupes libres-échangistes.

M. Monk est plus lent à se retourner ; mais — pour changer le métaphore — il a fini par planter le cap sous le bon vent. Il a raison de croire que M. Tarte et M. Graham ont rendu un mauvais service aux candidats conservateurs en les forçant à mettre leur drapeau en poche pour arborer les seules couleurs du protectionnisme.

Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir un parti du libre-échange et un parti de la protection. Ce que le Canada veut, c'est une politique économique vraiment nationale qui protège nos industries contre une concurrence déloyale et outrancière, sans nous entourer d'une muraille de Chine qui nous livre à la merci des trusts. Entre les trusts canadiens et les trusts américains, nous préférons les premiers ; mais, s'il est possible, nous ne voulons ni des uns ni des autres.

Il est bien compris que nous avons et que nous garderons un tarif suffisamment protecteur. Et M. Tarte a beau dire et écrire que le ministère est infecté de libres-échangistes qui n'attendent que le moment de prendre leur revanche, le danger n'est pas là. Ce serait plutôt le contraire qu'il faudrait redouter : c'est que, dans leur zèle à suivre le courant, quelques-uns de nos gouvernants ne mettent trop d'ardeur à fuir les rives de l'île enchantée du libre-échange où ils faisaient naguère de si beaux rêves.

Maintenant que notre politique douanière a trouvé sa base, à l'abri des tergiversations des partis, il faut mettre le tarif lui-même à l'abri des influences de coteries.

On a suggéré la création d'une commission qui préparerait les révisions et les amendements que le tarif doit subir de temps à autre. L'idée est bonne, mais entendons-nous.

Si l'on veut parler d'une commission parlementaire ou ministérielle d'existence éphémère, chargée de recueillir à la hâte les renseignements et les doléances de quelques industriels, je doute fort de l'efficacité du système. Un corps de ce genre ne verrait fatalement qu'un côté des questions qui lui seraient soumises. Il prendrait contact avec les grandes industries, avec les fabricants des matières premières qui alimentent le commerce et la petite industrie, tels que le fer, l'acier, le coton, les lainages. Il ne connaîtrait pas ou il connaîtrait mal la situation des industries qui utilisent, comme matière première, les produits de ces grandes industries. En voulant protéger les unes, il atteindrait souvent les autres.

Ce qu'il nous faut, c'est une commission permanente, un véritable tribunal d'experts, à l'abri des faveurs et des influences. Cette commission suivrait sans retard le mouvement du commerce et de l'industrie, à l'intérieur et à l'étranger. Elle étudierait les relations entre la grande et la petite industrie, entre le producteur et le consommateur. Lorsqu'une catégorie quelconque de fabricants demanderait un accroissement de droits pour protéger les produits de leur fabrication, ou une réduction de droits sur la matière première nécessaire à cette fabrication, elle s'enquerrait des conséquences que ces amendements au tarif pourraient avoir pour toutes les industries similaires ou dérivées.

Je sais bien que le cabinet et le parlement resteraient absolument libres d'adopter, de rejeter ou d'amender les rapports de la commission. Et je ne voudrais pas qu'on songeât un instant à amoindrir les responsabilités et les privilèges des représentants du peuple. Mais les recherches de la commission éclaireraient le travail des chambres, ainsi que l'intelligence et la science des législateurs, d'une lumière qui leur fait souvent défaut.

Elle rendrait moins efficaces les assauts des joueurs décaqués de la bourse qui veulent à coups de tarif, et au détriment du commerce et de l'industrie légitimes, relever la cote d'un stock noyé. Elle ferait voir le côté fallacieux des jongleries de chiffres et de statistiques dont nos économistes d'occasion se servent pour éblouir les badauds.

HENRI BOURASSA.

Notre Pain Quotidien

Les statistiques officielles démontrent que la production des céréales s'est quelque peu développée en ces dernières années, dans la province de Québec ; mais, chose regrettable à constater, elle n'est pas encore suffisante pour subvenir aux besoins de la consommation locale.

C'est surtout la récolte du froment qui laisse à désirer sous ce rapport.

Notre sol fournit un cinquième du pain nécessaire à ses habitants. C'est un état de chose anormal et qui s'impose à la plus sérieuse attention de nos économistes.

La vallée du St Laurent a pourtant vu des temps d'abondance. Elle fut jadis célèbre par la quantité et la qualité des blés qu'elle rendait chaque année.

Non seulement nos pères possédaient des greniers toujours bien remplis, mais l'excédant de leurs riches moissons servait à alimenter un commerce d'exportation relativement considérable.

Dès l'année 1688, les vaillants défricheurs de la Nouvelle-France récoltaient deux fois autant de froment qu'il en fallait pour la subsistance de la colonie.

Le "Dictionnaire Universel de Commerce", publié à Paris en 1723, consacre une mention spéciale aux blés du Canada qui étaient alors expédiés aux Antilles françaises.

Lorsque le pays fut passé sous la domination britannique, notre agriculture se trouva en face de nouveaux débouchés et la production des céréales ne tar-

da pas à entrer dans une ère d'activité qu'elle n'avait pas connue auparavant.

Le blé fut bientôt en grande demande pour l'exportation et se vendit à des prix très-encourageants : sa culture fut même poussée avec une ardeur désordonnée. La terre était si féconde qu'on eut le malheur de la croire inépuisable. De là une exploitation routinière qui se continua pendant trop longtemps et ouvrit la voie aux plus grandes déceptions.

Lorsque certaines maladies et certains insectes inconnus jusque là firent leur apparition, durant la première moitié du siècle dernier et causèrent tant de ravages à la culture du froment, cette culture était déjà en partie compromise par le régime abusif et injudicieux auquel elle avait été soumise. Il en est résulté une crise, dont les effets se font encore sentir.

Au fur et à mesure que nous cessons de faire pousser du blé, le Haut-Canada et les Etats-Unis augmentent leur production. C'est à ces deux sources et plus tard à nos territoires de l'Ouest que nous avons dû aller demander ce que nos agriculteurs ne pouvaient plus nous procurer.

Le tableau suivant qui est tiré des divers recensements pris depuis 1827 jusqu'à nos jours, fait voir ce qu'a été la récolte du blé dans la Province et quel a été son rapport avec le chiffre de la population.

Année	Boisseaux	Population	Par tête
1827.	2,921,240.	471,875.	6.12
1831.	3,407,756.	553,134.	6.16
1844.	942,829.	697,084.	1.35
1851.	3,073,943.	890,261.	3.04
1861.	2,654,854.	1,111,566.	2.04
1871.	2,058,076.	1,191,516.	1.07
1881.	2,019,004.	1,359,077.	1.48
1891.	1,568,289.	1,488,535.	1.04
1901.	1,968,203.	1,648,898.	1.17

Je n'ai pas de données exactes sur la quantité de froment consommée annuellement dans notre province ; mais d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir, je crois qu'on peut l'estimer à une moyenne de cinq boisseaux par personne.

Donc il faut conclure que nous devons compter sur des régions étrangères pour nous nourrir et que si nous fallions dépendre de notre propre agriculture exclusivement nous manquerions de pain pendant les quatre cinquièmes de l'année. Le fait est que durant les quatre dernières décades notre déficit annuel s'est chiffré par environ six millions de boisseaux.

Pendant que la production du blé périclitait sous le coup des épreuves dans notre province, une dépression analogue se faisait sentir dans le Haut-Canada, mais avec des conséquences moins durables.

A la suite de l'invasion de la mouche l'essouffée, de la rouille, de la carie et autres fléaux qui sévirent également dans les deux provinces, la production du blé dans le Haut-Canada baissa à 8,221,989 boisseaux en 1842. Elle parait s'être relevée promptement ; car, dès 1848, elle atteignit 7,558,773 boisseaux. Sa marche ascendante ne semble pas s'être ralentie et, au dernier recensement (1901), l'Ontario figure comme ayant récolté 25,535,596 boisseaux de blé, avec une population de 2,182,947, soit 11.23 boisseaux par tête.

Il est évident que les agriculteurs d'Ontario trouvent leur profit dans la production du froment, qu'ils continuent de développer malgré la concurrence des terres vierges du Manitoba.

N'y a-t-il pas là matière à réfléchir pour ceux qui président aux destinées agricoles de la province de Québec ?

Nous vendons beaucoup de beurre et de fromage, il est vrai. Notre industrie laitière a conquis une place marquante sur les marchés étrangers. Cependant, nous commettrions une grave erreur en négligeant de pourvoir, dans la mesure du possible, aux divers besoins de notre propre pays. Quel avantage réel nous procurera l'exportation des produits laitiers, si l'argent en provenant sert à acheter des céréales ou autres objets que nos terres devraient rapporter ?

Cultiver plus de blé et récolter au moins une partie des millions de boisseaux que nous tirons maintenant du dehors, tel devrait être notre programme et le but de nos plus grands efforts.

Il y aurait, sans doute, beaucoup de réformes à adopter et toute une étude à faire en vue d'améliorer nos méthodes de culture. Cependant les difficultés qui se présentent sont loin d'être insurmontables.

Déjà nos champs sont soumis à une exploitation plus rationnelle depuis quelques années et la fertilité primitive du sol se rétablit graduellement. Nous sommes sur la bonne voie et rien n'empêche d'espérer qu'avant peu la culture du froment reverra de beaux jours dans la vallée du St-Laurent.

Puissions-nous, dans un avenir rapproché, ne plus demander notre pain quotidien à d'autre terre que celle qui a nourri notre enfance comme peuple et que nos robustes aïeux ont si noblement arrosée de leurs sueurs !

J. A. CHICOYNE.

ECHOS

IL FALLAIT BIEN LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE pour montrer quel amour M. Hugh Graham nous a à l'endroit du pays des chrysanthèmes. Ce plus de l'amour, c'est de la passion ; on a même surpris, au premier échec japonais devant Port-Arthur, de ne pas voir le propriétaire du *Star* prendre le diable à quatre. Les bons rapports de la France et de la Russie seraient-ils pour rien dans ce sentiment qui brûle au point de lui faire cacher tout ce qui, de le conflit actuel, semble avantage pour la Russie. Nous n'insisterons pas outre mesure pour être sûr sur ce point, si l'organe de M. Graham veut nous assurer qu'advenant l'annexion des Russes, nous n'inviterons pas la jeunesse anglaise à venir enfoncer nos portes et casser nos vitres pour nous forcer à lécher la victoire de ses alliés d'Extrême Orient. fait si bon vivre en paix qu'on ne saurait prendre trop de mesures, à Montréal, pour empêcher la répétition des scènes de 1900.

ON PRÊTE À M. L'ÉCHEVIN LEBEUF l'intention de briguer l'office de censeur que le conseil municipal créera bientôt à la demande de Mgr Bruch. L'ex-échevin du quartier Centre et ex-ami du colon Hughes serait encouragé dans ses espérances par le nouveau président de la commission de police, Saint-Denis, ce qui laisse à croire que la défaite M. LeBeuf aux dernières élections municipales, n'était qu'une affaire arrangée pour constituer l'ancien président en gardien des mœurs. Nous donnons cette dernière conclusion sous toute réserve, bien que nous sachions n'avoir pas plus à craindre de la proverbiale bonne humeur de M. LeBeuf que de l'autorité d'un destitue du nouveau président.

UN BON HABITANT DE MASKINONGÉ, à qui nous racontait l'autre jour les derniers événements d'Extrême-Orient, a refusé de croire à la guerre pacifique, dit-il, le prix de l'aviation n'a pas encore montré de chercher dans quel journal ce philosophe a puisé sa science économique. Le directeur du *Socialist* en éprouver, un titillement de l'organe éditorial, quand il saura que sa manière d'apprécier la guerre est maintenant en usage jusque par-delà Trois-Rivières !

ENTRE ABRUTIS, au club S. ... D. ... :
— Je voudrais bien savoir quand ce sacré temple finira d'être neigieux.
— Quand il sera plus vieux.

ON ANNONCE TOUJOURS qu'un jour ou l'autre, conjointement ou séparément, M.M. Rainville et Larry Wilson seront faits sénateurs, l'un en récompense de ce qu'il a fait pour la diffusion de la lumière à bon marché, l'autre pour ce qu'il a fait à la cause de la tempérance. M. Rainville, en s'écartant de la route de l'échevin Vallières assez tôt pour ne pas faire écabouiller par ses rouleaux à macadamiser, aurait pris un handicap considérable sur M. Wilson qui ne fait que commencer à débrouiller ce qui lui est arrivé au 1er février dernier. L'ex-président de Marchandais de Vin donne le change à son impatient en écrivain l'histoire de ses campagnes politiques. On lit, entre autres chapitres : "Comment j'ai fait nommer Préfontaine ministre" — "Comment j'ai fait élire Wilson Smith contre Jimmie Cochrane" — "Comment j'ai lancé Dandaraud." Cet ouvrage recommandera particulièrement à ceux qui nient l'influence du whisky blanc sur les mœurs.

LE PREMIER JOURNAL de Montréal à qualifier la Ligue Nationaliste d'"association anti-britannique" a été le *Witness*. Pour lutter de vérité avec le confrère, permettons nous d'affirmer qu'il se distingue par un amour profond des Canadiens-français que son plus grand désir est de les voir se développer librement au sein d'une nation canadienne forte et prospère, et qu'il ne médiat de la Ligue Nationaliste que parce qu'il croit cette organisation de nature à nous diviser. La noblesse de ces sentiments nous touche, et nous ne pouvons que répéter au *Witness* le mot de MacMahon (pas le coroner) : "Continuez !"

LA DISPARITION DE M. LEBEUF, le témoin qui a refusé de répondre à certaines questions de la commission de colonisation, cause, paraît-il, un vif chagrin à M. Major, le dévoué député du comté d'Orléans à la législature. M. Landry a été longtemps l'homme de confiance de M. Major : on espère qu'il reviendra bientôt au pays de ses aïeux pour aider la commission à dénicher les Canadiens des Etats-Unis au nom de qui des lots de terre ont été pris au sein des concessions forestières de la compagnie McLaughlin, dans le canton de Montigny, et qui sont jusqu'ici restés introuvables. En tout cas, on n'accusera pas la commission d'avoir pris "de court" ce brave Landry.

LE NATIONALISTE

DIMANCHE, 6 MARS 1904.

LES VIEUX TEMPLES

Dans la tranquillité pieuse des vieux temples
Où le soir se conserve enroulé tout le jour,
Où l'humidité plane en rôdant alentour
Des piliers, on médite en paix les grands exemples.

Rien du luxe profane aux yeux n'y vient fleurir ;
Plus profonde est la foi dans les vieilles églises ;
Le respect entre mieux, comme les têtes grises,
Où l'on sent vaguement quelque chose mourir ;
C'est la piété grave aux pieds d'un Christ en plâtre
Qui penche son front lourd pour l'approcher de nous ;
C'est le recueillement naif à deux genoux
Dont la ferveur n'est pas peinte, comme au théâtre ;

C'est la station triste et lente avec amour,
Quatorze fois reprise en prières chrétiennes,
Du chemin de la croix aux images amonies,
Laides sincèrement, mais dont on fait le tour ;

C'est l'humilité vraie et l'émotion pure ;
Le sou glissé dans l'ombre au pauvre tronc de bois ;
L'eau bénite qu'on prend encore du bout des doigts
Et non du bout des gants, craignant quelque souillure ;

C'est l'ostensoir terni sur l'autel presque nu,
Le tabernacle saint, frère encore de la crèche,
Qui ne nous parle pas d'une grandeur revêché,
D'un Roi très exigeant ni d'un Dieu parvenu !

En vérité, c'est là, dans les vieilles églises,
Sous des murs gris que l'or n'a pas modernisés,
Où les pauvres ne se sentent pas payés,
Que le Bon Juge tient d'indulgentes assises.

Là, l'Evangile est lu d'un regard moins hâif ;
Les violons des bals s'arrêtent à la porte ;
Là survit la splendeur douce qui reconforte,
En la simple beauté du culte primitif.

La richesse n'est pas un obstacle aux croyances ;
C'est un salut du ciel au Veau d'Or orgueilleux ;
Un divertissement à l'âme par les yeux ;
L'Eternité prenant au Temps ses ressemblances !

Ah ! comme j'aime mieux, âme rustre, prier
Dans la tranquillité pieuse des vieux temples
Dont les murs dénudés m'offrent de grands exemples,
Sans parole, et, pourtant, qu'on ne peut oublier !

ALBERT LOZEAU

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

LES DROITS D'AUTEUR. — Un excellent moyen pour enfoncer un clou, c'est de taper dessus.

Ce principe ne me permet pas d'inaugurer ma rubrique en manquant de repailler de leurs droits aux auteurs canadiens-français qui devraient imprimer et faire durer chez nous le mouvement littéraire, mais qui s'en soucient à peu près comme de leur premier papier brouillard. Que voulez-vous ? Ils se lassent d'écrire pour la gloire et les beaux yeux de leurs compatriotes ; ils éprouvent que ça ne paie pas, et ils envoient définitivement tout promener. Les plus passionnés s'étourdissent à tourner leurs regards aux nuages et à soupirer "Seigneur ! Seigneur !" à pleurer sur le sort que fait à nos écrivains l'invasion toute grande permise des productions de France, cette inondation qui ruine la littérature du terroir avant même qu'elle ait le temps de germer....

Les auteurs canadiens-anglais n'ont pas notre insouciance : il y a beau jour qu'ils ont réglementé la concurrence pouvant leur venir d'Angleterre et des États-Unis. La difficulté est essentiellement canadienne-française ; elle doit intéresser tous ceux de nos littérateurs qui ne calculent pas d'écrire en anglais pour se rattraper.

Au fait, le moment est, comme il ne l'a jamais été, favorable à une tentative. Les principaux journaux du pays, entre autres *La Presse* et *La Patrie*, les directeurs de nos théâtres, entre autres ceux des Nouveautés et du Théâtre National, déclarent à qui veut les entendre qu'ils appellent de tous leurs vœux le règlement de la question des droits d'auteur, devant trouver leur profit propre dans la repression de ce pillage des productions françaises, de cette piraterie légale qui crée une concurrence dont les journaux et les théâtres les mieux disposés doivent se défendre en pillant eux-mêmes davantage que les organisations d'ordre inférieur. Sir Wilfrid Laurier n'attend qu'une requête en due forme pour établir la protection de la littérature canadienne-française. Les auteurs de France commencent eux aussi — enfin ! — à s'émeouvoir, à s'irriter même et à parler de procès.... Mais la rigueur ne produira aucun bon résultat. Le mieux est de s'entendre.

Toute la question pivote sur "la convention concernant la création d'une union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berne, le 9 septembre 1886".

Si le Canada fait partie de l'union internationale instituée par la convention de Berne, les auteurs français peuvent réclamer leurs droits au Canada comme les auteurs canadiens peuvent réciprocement exiger la protection pour leurs ouvrages parvenant en France. Mais ne cherchez pas dans les docu-

ments du gouvernement de la Puissance ; vous n'y trouveriez pas une ligne claire ou précise sur les prérogatives des auteurs canadiens-français. Adressez-vous plutôt, comme je l'ai fait, à M. J.-B. Jackson, l'érudit et patient registraire des droits d'auteur, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et il vous répondra :

"Je vous assure que nous sommes bien et dûment dans la convention de Berne.

"Cette Convention de Berne repose sur cette double maxime que les étrangers jouissent, dans chaque pays de l'Union, des droits que les lois respectives accordent aux nationaux, à la seule condition de remplir les formalités prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre. Il s'ensuit, par conséquent, que l'auteur ou l'éditeur d'une œuvre française jouit au Canada des mêmes droits que les nationaux, c'est-à-dire les auteurs et les éditeurs de Montréal, Toronto et Ottawa."

Cette déclaration de M. Jackson se confirme par les renseignements suivants qui me furent communiqués (à la suite de la publication d'un article dénonçant, dans *La Canada* de Paris, l'état des choses littéraires au Canada) par M. Jean Lionnet, de *La Quinzaine*, président de La Canadienne et adhérent à la Société des Gens de Lettres :

"Aussitôt l'article de Florandau paru, je l'ai communiqué à mon ami M. Auguste Dorchain, secrétaire de la Société des Gens de Lettres. Peu de temps après, le Comité nous a convoqués, M. Montet (directeur du *Canada*) et moi, afin de traiter cette importante question des droits des auteurs français au Canada. L'avocat-conseil du Comité nous a fait observer que, le Canada ayant adhéré à la Convention de Berne, il s'agissait, non de créer une nouvelle législation, mais simplement d'appliquer les lois existantes aux auteurs français."

"J'ai alors écrit au sous-directeur du bureau international de l'Union de Berne, que je connais personnellement. Les documents qu'il m'a envoyés ont confirmé, sans aucun doute possible, l'opinion de l'avocat-conseil : oui, le Canada fait partie de l'Union de Berne."

Dans une lettre subséquente, M. Lionnet s'enchêrissait :

"M. Montet m'a dit avoir reçu une réponse de vous. A votre avis, paraît-il, la Convention de Berne serait applicable au Canada, mais elle ne servirait à rien, parce qu'elle ne protégerait les œuvres étrangères que moyennant l'accomplissement des formalités requises par la loi canadienne."

"Or cette opinion me semble en contradiction formelle avec le texte de la Convention de Berne. Voici l'article 2 :

"ART. 2.—Les auteurs ressortissant à l'un des pays de l'Union, ou leurs ayants-cause, jouissent, dans les autres pays, pour leurs œuvres, soit publiées dans un de ces pays, soit non publiées, des droits que les lois respectives accordent actuellement ou accorderont par la suite à leurs nationaux. — La jouissance de ces droits est subordonnée à l'accomplissement des conditions et formalités prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre. — Est considérée comme pays d'origine de l'œuvre, celui de la première publication."

"Donc, un auteur français, du moment qu'il a rempli les formalités requises par la loi française, doit, d'après la Convention de Berne, être protégé au Canada comme les auteurs canadiens."

La "Convention de Berne", qui stipule que la jouissance de ces droits est subordonnée à l'accomplissement des formalités prescrites par la législation du pays d'origine, a été signée le 9 septembre 1886. L'"Acte concernant les droits d'auteur" provient de l'ancienne loi de 1875 (Ch. 88) qui défendait les auteurs canadiens contre la concurrence anglaise et américaine. Cette loi de 1875 se revisa, fut fixée dans les Statuts Refondus de 1886 (Ch. 62) et intitulée "The Copyright Act" ou "Acte concernant les droits d'auteur". La loi canadienne concernant les droits d'auteur date à proprement parler de 1886 comme la Convention de Berne, mais ses principes semblent avoir été définitivement arrêtés en 1875. M. Jackson, qui a un talent merveilleux pour extraire le sens des documents officiels, me dit en effet :

"Il est de l'essence même du droit de propriété littéraire de conserver toujours à l'auteur son œuvre qui n'est, en réalité, que sa propre pensée, sa propriété personnelle ; et toute législation a semblé comprendre au parfait combien toute idée d'expropriation vis-à-vis des étrangers, en les dépouillant de leur bien, serait contraire aux principes les plus certains du droit moderne. En ceci nous avons anticipé de plusieurs années sur la Convention de Berne du 9 septembre 1886."

Ce qui est certain et clair, c'est que, avec son équité essentielle, la loi canadienne devrait s'être conformée aux prévisions de la Convention de Berne, puisque le Canada fait partie de l'Union internationale instituée par cette convention du 9 septembre 1886, et qu'au contraire elle les contredit comme par fait exprès.

La Convention suisse déclare effectivement que les auteurs n'ont qu'à remplir les formalités prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre, pour obtenir la jouissance de leurs droits dans tous les autres pays ressortissant à l'Union. De son côté, le Copyright Act exige formellement d'un auteur, pour que ses droits soient reconnus, 1^o (clause 6) qu'il emprime ou réimprime son œuvre au Canada, 2^o (clause 9) qu'il en dépose trois exemplaires au ministère de l'Agriculture, à Ottawa, 3^o (clause 12) qu'il avertisse que les droits d'auteur lui sont assurés, en faisant enregistrer (sic) sur la page du titre de son volume la formule "Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, l'an—, par A. B., au ministère de l'Agriculture".

Cette loi n'admet pas d'exception. L'auteur cana-

dien-français, suisse, allemand, ou même anglais, qui veut voir ses droits reconnus au Canada, doit sans discuter remplir ces formalités : c'est un *sine qua non*. La Convention de Berne, elle, déclare qu'il suffit à cet auteur de remplir les formalités prescrites par la législation du pays d'origine de ses œuvres.

Le diplomate qui parviendra à donner le mot de cet imbraglio aura bien mérité des lettres canadiennes-françaises, mais je doute que ce diplomate se trouve. M. Jackson, lui, se contente de répondre :

"La loi que j'appelle de mes vœux devrait être facilement intelligible, large pour les créateurs de la littérature, universelle dans son application et propre à être exécutée sans hésitation."

Le règlement de cette question est une excellente raison au groupement de tous nos auteurs canadiens-français ; à leur défaut, l'association bien vivante des journalistes canadiens-français a, sur la planche, ce sujet de discussion qui ne demande qu'un peu d'initiative pour révolutionner fort heureusement nos lettres, pour relever le niveau de notre journalisme et pour édulcorer l'existence de nos écrivains.

LOUVIGNY DE MONTIGNY.

LES ELECTIONS PARTIELLES

Les élections partielles sont intéressantes : elles affichent avec une crudité brutale, la misère des deux partis.

La colonisation et l'exploitation forestière sont les questions maîtresses de notre politique, puisque l'une nous apporte la presque totalité de notre revenu et que l'autre devrait être notre grande source de développement.

Depuis trois mois, grâce à quelques citoyens dévoués, il a été jeté dans la public assez de documents pour détruire n'importe quel régime.

Les témoins les plus qualifiés, les moins suspects de partialité, sont venus déclarer — et démontrer — faits et chiffres en main, que le système est faux et pourri ; que les conséquences en sont désastreuses pour la province.

Des spécialistes ont préconisé des réformes claires, précises et qui sauvegarderaient à la fois les intérêts du colon, du marchand de bois et du gouvernement. En face d'une pareille situation, les organes officiels de l'Opposition sont restés presque muets.

Ils avaient l'occasion de rendre un grand service à leur province, celle, tout au moins, de porter à leurs adversaires de rudes coups. Ils n'ont pas l'utiliser.

Les chefs conservateurs jettent actuellement dans la public une brochure électorale tirée à des milliers d'exemplaires. Vous n'y trouverez que l'incident La Joie et l'affaire de Nensayé — deux faits particuliers et qui prêtent beaucoup à discussion.

Pas un mot de critique générale ; pas un mot qui flétrisse avec quelque énergie, le régime de colonisation, le sacrifice de nos forêts et de nos pouvoirs d'eau. Pas une ligne de programme, pas une promesse de réforme !

Vide complet.

Du côté ministériel, on l'on prétend que tout va bien, on l'on cherche à rejeter sur les "Bleus" la responsabilité du gâchis.

Au fond, les deux partis sont responsables, dans des proportions qu'il serait très long d'établir, de l'abominable désordre où nous sommes tombés.

M. Parent semble cependant, avoir dépassé tous ses prédécesseurs en fait de cynisme et d'arbitraire. Avec lui, nous en sommes arrivés à un état de choses absolument révoltant.

La colonisation est paralysée ; les terres publiques et les pouvoirs d'eau sacrifiés à vil prix.

On nous demande parfois pourquoi nous avons fondé la Ligue Nationaliste.

Ce qui se passe aujourd'hui explique et justifie notre conduite.

Nous en avons assez de cette fantasmagorie d'étiquettes et de bannières, de ces charges dans le vide. Nous voulons travailler dans la réalité, étudier, en dehors de toute cotterie, de tout parti pris, les questions qui intéressent notre avenir.

Et nous nous sommes loyalement tendu la main, sans nous quereller sur le passé. Nous venons de tous les coins de l'horizon, et chacun reste libre de choisir le groupe ou l'homme qu'il estime le plus apte à faire triompher son programme.

Il n'y a pas de fétiche chez nous !

Nous voulons simplement, dans la mesure de nos forces, éveiller l'opinion publique, la tourner vers des réalités fécondes.

Pendant que les politiciens se chicanent sur du bleu ou du rouge, se jettent à la tête leurs méfaits respectifs, les pauvres diables souffrent. De braves gens qui voudraient se créer un patrimoine sur le sol natal, passent la frontière ; le domaine national est vendu morceau par morceau.

Il faut que la masse de la population — les milliers d'honnêtes citoyens qui constituent la force des deux partis — fassent comprendre aux politiciens qu'il est temps d'en finir avec un pareil régime.

Il faut qu'une révolution bienfaisante balaye les abus qui nous déshonorent et nous ruinent ; que le colon soit libre chez nous et que le domaine national ne soit exploité d'une façon intelligente et qui assure à la province les ressources dont elle a besoin.

C'est à préparer, à hâter cette révolution que travaille la Ligue, — et j'imagine que de cette œuvre de salut le NATIONALISTE prendra sa bonne part.

OMER HEROUX.

EST-CE POUR RIRE ?

Comment il Voyage

M. Chamberlain est en voyage
on ne sait trop où.

(LES JOURNAUX)

Il faisait soir et surtout froid, un de nos bons gros froids raffinés qui n'entendent pas le badiage et près desquels le froid le plus classiquement noir de la classique Sibérie avertit que froidolet, — un froid à faire s'éterniser aux entours des calorifères la jeunesse quelque peu poupine, tisanière et froidureuse d'aujourd'hui, mais qui, pour un vieux dur-à-fondre dont "l'extraït de baptême" remonte à 1870, paraissait, avec ses neiges immaculées blanches et son foisonnement de reflets adamantins, une féérique et rajeunissante réurrection des de plus en plus rares "bordées" d'antan.

Flâneur, je déambulais donc et, déambuant, je songeais. — Car que faire en flânant, à moins que l'on ne songe ? Mais, à l'inverse du poète Horace à qui les largesses de Mécène permettaient de songer, en flânant, à des riens inavouables — *Nescio quid nugarum* — moi, qui n'ai jamais eu de Mécènes, je songeais plutôt dans le grand, spéculais sur l'avenir du Dominion ; épiloguais le récent discours d'Elihu Root à Chicago ; trouvais que les Chicagois auraient effectivement besoin qu'on leur multipliât ces robustes parénèses ; ripostais, devant un plaid factice, aux niaiseries contenues dans les derniers fascicules du *Hansard* — et le reste.

Au sein de ces vastes pensées, je m'autotraçassais surtout d'une chose, et cette chose, c'est le silence qui depuis que les Japonais et les Russes s'enlèvent — au nom de la civilisation toujours, et ce des deux côtés, naturellement — s'est subitement fait autour de Joseph Chamberlain.

Les journaux m'avaient bien dit que le grand homme se reposait, qu'il était quelque part en Egypte, en train de s'intéresser à la culture des oignons, du lotus ou du trèfle "berseem" ; qu'il en avait pour une couple de mois, et cœtera ; mais les journaux, je les sais trop pas cœur pour me laisser engluier à leur caillottage, et ce départ sans laisser d'adresse précise, cette fugue subite sur l'inconnu, me chiffonnait.

Je supposais donc toute sorte de choses lorsque, las de supposer ainsi sans rien trouver d'adéquatement rassurant, je me dis, en intervertissant un vers de La Fontaine jusqu'au point d'en contreferger un alexandrin d'une vingtaine de pieds :

— On ne mange toujours pas souvent quand on suppose tant de choses.

Et je, sur cette sage réflexion, pénétrai dans une "beanery" sinon fashionable — on n'est pas Horace, — du moins confortable, de la place Jacques-Cartier.

Ils étaient là sept ou huit "habitants" de Longueuil, de Saint-Paul-Ermitte ou d'ailleurs, qui s'étaient attroupés par habitude — c'était veille de marché, — et qui, pétulant, parlaient de la poudrière, de la brouille Tarte-Monk, du prix des avoines, de la guerre et peut-être aussi des "ordures", attendu qu'on n'est pas de bois. J demandai donc démocratiquement une "bean" et m'en fus installer mes grèves en un coin, loin du brouillement des voix et de la fumée des pipes.

J'étais à peine assis quand, derrière un écran cache-tout de papier gros bleu qu'on avait ouvert en zigzag au fond de la salle, j'aperçus un quidam, lequel, l'air maupiteux et pas chez lui, rêvait à je ne sais quelle tristesse devant un flacon de catap, un vinaigrier, un poivrier, un moutardier et les reliefs indécryptables et d'ailleurs historiographiquement négligeables d'une dinée d'occasions — tous horizons qu'en reste on avouera peu susceptibles de générer une folle allégresse.

D'emblée, je découvris que ce personnage était exotique : des oreillers de velours marron, un palto tout au plus fin d'automne, un parapluie, un chapeau de feutre couleur cendre et poussié, et pas de "claques" — tout cela par un thermomètre de 27 degrés au-dessous du "freezing". Le monsieur ne venait décidément pas de Longueuil ni de Saint-Paul-Ermitte, et je le pris d'abord pour le protagoniste, le Beau ténébreux ou le brigand-gentleman de quelque mélodrame américain.

Il se sera, me dis-je, échappé de la récente grillade du théâtre Iroquois et vient au Canada se rafraîchir de sa bien légitime suée.

C'était, on l'avouera, plausible, et l'inconnu se prêtait à l'hypothèse : face glabre, épaules carrées mais sans charnure, buste tortionnaire, tête grisonneuse, c'était complet.

Soudain, par un phénomène de télépathie dont l'analyse nous mènerait loin l'homme présentait que je le regardais, et, machinalement, se mit un quelque chose à l'œil droit.

Or, ce quelque chose était un monocle, et dans cette rondelle de cristal de roche, je vis trotter et éolier un regard, rien qu'un, mais un de ces regards qui, secs, fouilleux, vrillants, sont tout un homme et par fois tout un monde.

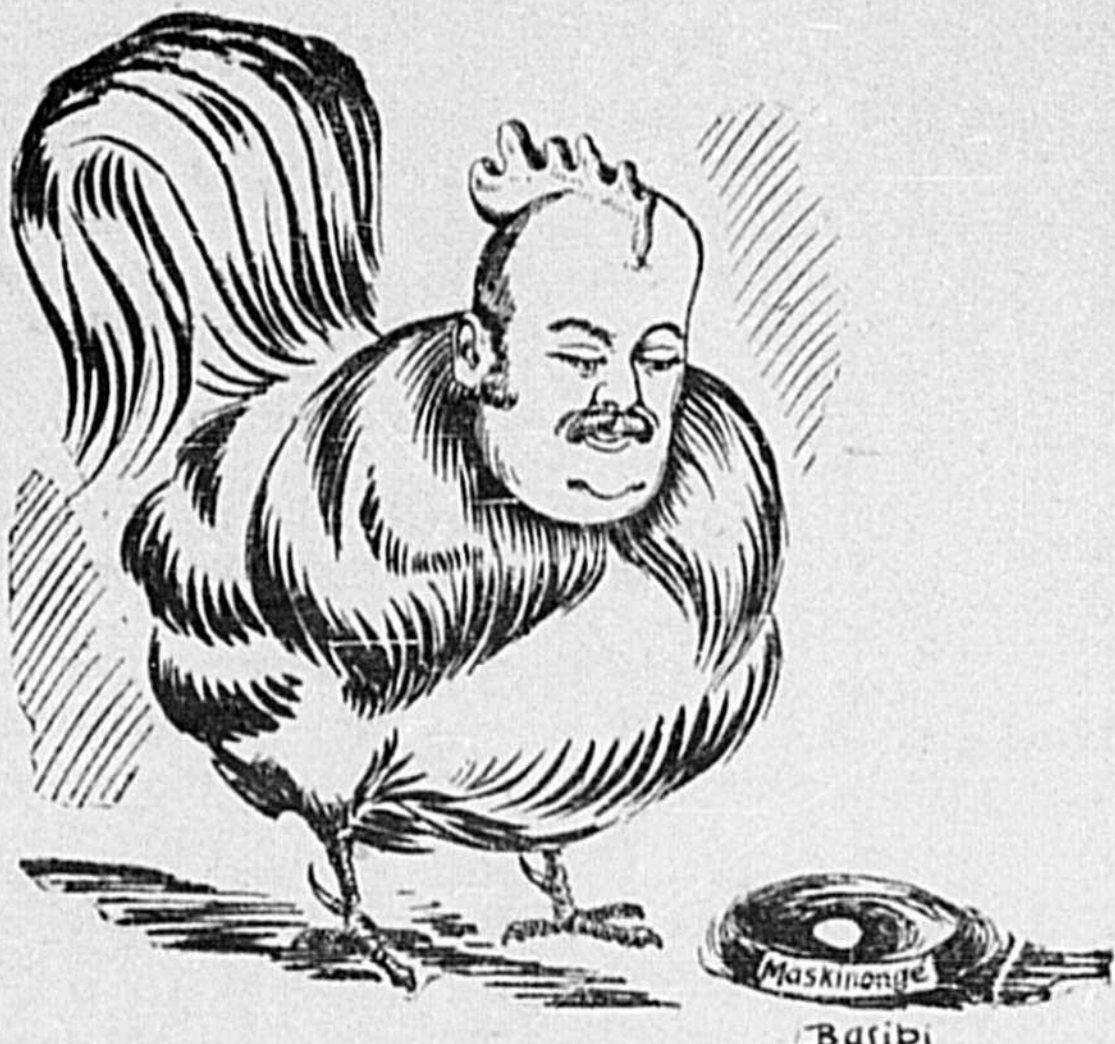
Il se fit un étourdissement chez moi ; je me débêdis en ressort, et marchant droit sur l'inconnu, je dis en bon français : "Monsieur Joseph Chamberlain, vous le souhaitez...."

Et c'était bien lui — venant pour mesurer de visu dans le recueillement d'un incognito, sans tambour ni trompette, sans flâta ni discours, sans banquet ni cavalcades, les progrès réalisés par son impérialisme dans la province de Québec.

La confabulation fut plutôt courte : l'ancien grand homme se rend compte qu'il est coulé chez nous. Il se

A suivre sur la 3^{ème} page.

M. Parent fait son premier discours à Maskinonge.



COQ PARENT.—J'ai pris cinq ans pour le pondre, mais pour un œuf de coq, c'est pas trop mal !

ECHOS

DEPUIS QUE LE PARTI CONSERVATEUR se divise en Monkistes et en Tartistes, les relations entre les clubs Lafontaine et Jacques Cartier sont à peu près couleur de l'amour qui unissait autrefois M. Tarte et M. Préfontaine dans le parti libéral. L'ancien ministre, plus que jamais dégoûté de la politique canadienne où il n'y a pas assez de partis pour lui, serait maintenant décidé à donner suite à sa fantaisie de brigner un siège au parlement anglais. Seulement, il ne sait plus guère dans quel camp tenter fortune. La défaite de presque tous les candidats chamberlainistes aux dernières élections partielles le porte à croire qu'après tout il pourrait bien y avoir du bon dans le parti whig, qui, avant l'énoncé du projet d'impérialisme commercial, posait toutes ses affections. De sorte que M. Tarte, avant même de se présenter devant le corps électoral anglais, aura été deux fois disciple de M. Campbell-Bannerman et une fois disciple de M. Chamberlain. Etant donné que plus on change d'opinion plus on est fin, nos amis d'outre-mer pourraient difficilement faire un meilleur choix.

Et puis, M. Tarte est encore jeune...

LES MANES DE MÉDÉRIC n'arrêteraient pas Philéas quand il est résolu de tourner le dos à la "clique" Gouin-Préfontaine (la parole est à M. Lanctôt)... pour se sauver plus vite. On se demande si ce candidat d'opéra-bouffe se réserve pour une autre occasion ou s'il a retraité à la Savard, après avoir dicté au ministre des conditions draconiennes qui le mettent (Philéas, pas le ministre) à l'abri des misères de ce monde pour le reste de sa vie mortelle. Depuis qu'il s'est laissé souffler par M. Durand le sous-shérif de Montréal, il pourrait bien avoir pris des leçons de rubeur de quelque Machiavel en rupture de banc avec la discipline de parti. Le fait qu'on ne voit figurer son nom dans aucune des élections partielles qui auront lieu le 10 mars nous fait croire qu'il commence à se réconcilier avec l'existence.

DEUX ÉTUDIANTS de Laval, s'il faut en croire la Presse, auraient été condamnés par le recorder Weir à cinquante sous d'amende chacun pour avoir résisté à un agent de police dont le magistrat lui-même n'a pu s'empêcher de déplorer le manque de tact et la brutalité. Zuzé un peu, si l'agent avait été dans son droit !

M. Weir a sans doute édifié son jugement sur le principe que l'autorité à boutons jaunes ne peut avoir tort, même quand elle a tort.

Naturellement, il y a toujours l'hypothèse que la Presse aurait mal rapporté les faits ; dans ce cas, elle mérite une citation pour mépris de l'autorité judiciaire.

"L'ORGANISATION JAPONAISE" est bien le titre qui aurait convenu à l'article où la Patrie, sous prétexte de nous révéler les secrets de l'organisation japonaise, nous a appris les tendresses de l'amiral Alexieff pour mademoiselle Renée de Montfort, les festins rien moins que sardanapalesques de Mlle Violette Déchamp et du lieutenant Fetterkovitch, et surtout — voyez-vous la face, ô tenants du droit divin des rois ! — les relations intimes de la danseuse Mathilde Tichineka (atchum !) avec le czar Nicolas. Pas besoin de se creuser longtemps la tête pour savoir que ces histoires ont été fabriquées dans les bureaux des mêmes feuilles newyorkaises qui ont accompli le tour de force de nous tenir pendant quinze jours au courant de toute sorte de batailles entre Japonais et Russes, quand en réalité il ne s'est produit dans toute cette période un seul engagement.

AU COURS DE L'ENQUÊTE judiciaire sur les fraudes électorales de Toronto, il a été établi que la veille d'un scrutin où il devait se distinguer en bourrant une urne de faux bulletins, un nommé Thompson avait reçu la somme de \$20 d'un fonctionnaire du Tramway de Toronto en paiement d'un avis sur la mode de balayage des remises du tramway. La révélation de ce cadeau a causé un émoi d'autant plus vif qu'au scrutin en question le Tramway avait des intérêts considérables en jeu.

Il serait curieux d'examiner à l'article des cadeaux le budget de certains trusts montréalais !

UN DES ÉVÉNEMENTS de la prochaine session fédérale sera un discours du colonel Sam Hughes sur la manière de régler le différend russo-japonais. La session législative de Québec sera marquée par la présence de plusieurs attachés militaires japonais et russes, désireux de renseigner leurs gouvernements respectifs sur les procédés de boxe de M. Parent.

LA LIGUE DE L'EMPIRE tiendra le 16 mars prochain, à Ottawa, sa réunion annuelle. M. Préfontaine sera invité à y exposer son projet de création d'une milice navale au Canada. Le ministre de la navigation, qui s'intitule ministre de la marine en prévision des grandes choses qu'il accomplira sur eau salée, y fera de ces discours où se trahit le tempérament d'un homme qui, enfant, barbotait dans les eaux du Richelieu. Michel Campeau, futur amiral de la flotte, assistera à la séance et sera présenté aux ligueurs. (1)

L'OMBRE DE M. PRÉFONTAINE échoué a fait ces jours derniers un pèlerinage à l'hôtel de ville pour aviser aux moyens de protéger contre les complots des méchants le savant jurisculte qu'est M. J. L. Archambault.

M. Archambault fut déposé dans son fromage par M. Préfontaine alors que ce dernier venait à l'hôtel de ville. Il devait diriger, conjointement avec M. Ethier, le service légal de la municipalité. Mais il se trouve, paraît-il, que ses décisions n'inspirent pas une confiance exagérée, et l'on a en conséquence résolu de le subordonner à son collègue. De là grand tumulte. M. Archambault est l'homme le plus surpris du monde d'apprendre qu'il n'est pas le plus fort avocat de Montréal ; cela se conçoit.

M. BALFOUR, LE PREMIER MINISTRE DE L'ANGLETERRE, ayant déclaré que l'état actuel des affaires d'Extrême Orient rend absolument nécessaire l'accroissement de la marine anglaise, et le Parlement s'étant rangé de cet avis, qu'advient-il de la prétention des loyalistes canadiens, que sans l'obligation de protéger ses colonies la métropole pourrait réduire le budget de sa marine ?

LA MOUSTACHE EN CROCS DE M. Thomas Chase-Casgrain a pris une tournure apocalyptique depuis que M. Monk est devenu rebelle et M. Tarte impossible. L'ancien ami de Riel, advenant l'élection d'un nouveau chef, se sentirait toutes les dispositions voulues pour faire dans la province de Québec le rôle de valet de Hugh Graham, que M. Tarte, homme rusé, hésite à accepter, et qui répugne au tempérament hésitant mais honnête de M. Monk. Quand on en a fait prendre un, on peut bien en tirer un million et demi : c'est le premier pas qui coûte.

(1) Le typographe est prié de ne pas mettre "liqueurs."

QUESTION A POSER

Il y aura des grâces à rendre au député qui interpellera le ministre au début de la session, sur le subventionnement du service d'informations soi-disant canadien qui trompe systématiquement le public de notre pays sur l'état de l'opinion anglaise.

Ce service, qui reçoit quelque chose comme vingt mille piastres par année du parlement, et qui, étrange coïncidence, s'est créé en même temps que la doctrine de l'impérialisme commercial voyait le jour, ne nous a pas fait grâce d'un seul discours de M. Chamberlain, a donné une importance vraiment risible aux discours prononcés en Angleterre par le fanatique Foster, et magnifié les moindres succès électoraux du chamberlainisme. Au contraire, c'est à peine s'il nous a appris qu'il y avait en Angleterre une campagne anti-chamberlainiste conduite par les Devonshire, les Roseberry, les Asquith, les Campbell-Bannerman et les Morley ; les défaits étonnantes des théories nouvelles (1), défaits si nombreuses qu'on se demande si à l'heure actuelle le chamberlainisme existe encore, sont virtuellement passés sous silence.

Est-ce pour se faire bernier ainsi que le public canadien soutient le Canadian Press Service ?

Bernés, nous l'avons été joliment durant la guerre sud-africaine, mais alors, au moins, ce n'était pas à nos propres frais.

OLIVAR ASSELIN.

(1) La dernière de ces défaits a été éprouvée le 1er mars dans le comté de Neumanton, où le candidat libéral et libé-échangeiste, William Parrett, a battu le candidat tory avec une majorité de 3,946 voix.

Regiments anglais au Canada

Afin de faire aux éventualités de la guerre d'Orient, la Grande-Bretagne se prépare à mettre plusieurs de ses régiments en garnison chez nous.

A ceci je n'ai aucune objection à formuler. Mais c'est une situation nouvelle dans notre histoire, et il est bon d'en étudier dès le début les aspects principaux.

Les impérialistes se plaisent à répéter que la Grande-Bretagne ne retire aucun bénéfice de la possession de ses colonies et que tous les avantages de l'état colonial sont de notre côté. Ils ajoutent, en rougissant d'une honte pudique, que l'Angleterre supporte tout le poids de la défense de l'Empire et que nous acceptons la protection de l'air et des flottes de Sa Majesté sans contribuer d'un denier à l'entretien des forces qui nous protègent.

Ce n'est pas pour nous protéger que M. Arnold Forster songe à mettre quelques milliers de Tommy Atkins en garnison dans les villes hospitalières du Canada. C'est parce que le traité anglo-japonais de 1902 pourrait entraîner la Grande-Bretagne dans la tourmente qui va soulever les flots du golfe de Pechili, ravager les côtes de la Corée et du Kam-

chotka et peut-être même dévaster les plaines fertiles de la Mandchourie, — mais sans menacer un instant les rives du Canada.

Ce n'est pas pour nous favoriser que la Grande-Bretagne a fait un traité d'alliance avec le Japon ; ce n'est pas pour nous ouvrir des marchés nouveaux ni pour stimuler nos industries, notre agriculture et notre commerce. C'est pour mettre un frein à l'expansion formidable de la Russie en Orient, — en quoi elle n'a pas tort. C'est pour garder en Chine la "porte ouverte" par où passent les cotonnades du Lancashire et l'opium des Indes. Le seul point par où ce traité nous touche, nous l'avons constaté il y a deux ans lorsque M. Chamberlain a "persuadé" au gouvernement fédéral qu'il devait apposer son veto aux lois de la Colombie Britannique interdisant l'immigration des Japonais. Mais passons.

C'est donc pour son seul et unique bénéfice que l'Angleterre songe à envoyer des troupes impériales au Canada. Et c'est pour elle un singulier avantage. Cantonnés à Vancouver ou à Victoria, les régiments britanniques seront à dix ou quinze jours du théâtre de la guerre. Tandis que les cuirassés des autres puissances s'amuseront à longer le canal de Suez — et en cas de conflit général, ou même de conflit entre deux puissances européennes, que vaudra le canal de Suez ? — ou à doubler le Cap de Bonne Espérance, les transports anglais, protégés par l'escadre du Pacifique Nord, qui elle-même s'abrite et se ravitaille dans nos eaux, auront le temps d'atteindre la côte d'Asie, d'en revenir et d'y retourner.

La Ligue Nationaliste a raison d'inscrire dans son programme que "les colonies autonomes de la Grande-Bretagne lui paient un tribut suffisant en lui donnant, pour des fins militaires, l'accès à leurs ports et l'usage de leurs voies de communication."

Sir Charles Tupper avait raison de dire, avant la guerre d'Afrique, qu'en construisant l'Intercolonial et le Pacifique, le Canada avait payé un tribut généreux à la défense de l'Empire.

De ces services utiles, rendons-en à l'Empire, j'en suis ; mais faire davantage, c'est jouer un rôle de dupes.

HENRI BOURASSA.

EMILE NELLIGAN

Heu, misérable puer ! si qua fata aspera rumpas Tu Marcellus eris. Manibus date lilia plenis, Purpureos spargam flores...

La lecture des poèmes de Emile Nelligan nous remet en mémoire son inexprimable façon de les dire, de les chanter. Chaque page le ressuscite pour ses amis. Nous le revoyons, lamartinié, svelte et droit, la tête haute, le geste large. C'étaient, à chaque rencontre, de nouvelles pièces que, très communicatif, très ouvert, il nous récitait avant même de les avoir retouchées ; encore sous le coup de l'inspiration, il n'arrêtait pas l'élan d'une belle strophe pour un vers mal ciselé, mais il en adoucissait les incorrections avec sa voix chaude, traînant sur telle syllabe pour détruire l'effet d'une chute trop rapide, ou faisant après tel mot une légère pause pour séparer deux sons qui se nuisent. Il fallait l'entendre dérouler les hémistiches sonores ! Quel enthousiasme entraînant ! Nous tous, les camarades, nous lui devons, l'un plus d'élévation, l'autre plus de musique, un autre plus de tendresse. Et puis, quel consolat, quel grand exemple au début d'une carrière d'artiste, que l'aspect de cette figure promenant un sublime désintéressement parmi tant de fourberies, d'ambitions rampantes, de trahisons, et dans la vaine plume du bruit des écus remués, ne demandant à Dieu que la faveur de lever un front libre vers le ciel bleu, en accordant sa lyre au chant des oiseaux !

Hélas ! la destinée ne lui a pas même laissé le temps de polir ces vers dont il connaissait les défauts mieux que personne ; mais ils sont tout de même en état d'enrichir brillamment nos lettres naissantes.

L'œuvre est précédée d'une magistrale étude par Louis Dantin. Voilà certes la critique littéraire la plus impartiale, la plus complète et la plus juste que jamais un Canadien ait faite de poésies canadiennes. Le talent du poète y est examiné sous toutes ses faces ; ses défauts y sont aussi analysés minutieusement et jetés dans la balance avec les qualités ; et le plateau d'or où sont déposées les fleurs, l'emporte sur le plateau de cuivre où sont jetées les ronces. La critique ne nous dit pas : "Ceci est joli, cela est mauvais" ; il nous le prouve ; il s'empare de la lyre abandonnée et il en fait vibrer toutes les cordes : les unes rendent un son désagréable, mais leurs vibrations confuses s'éteignent bientôt, pendant que se prolongent les harmonies des cordes sonores et bien tendues.

Malheur aux superficiels, aux médiocres, dont les productions seraient soumises à ces recherches ! Que resterait-il d'eux ! Il faut posséder des qualités solides pour sortir avantageusement de pareilles recherches canadiennes. Dantin le fait ; il a voulu rendre justice à son ami ; il a pris le moyen de nous le faire admirer davantage.

Cette critique est d'une lecture si agréable, que je l'ai parcourue trois fois, avec un égal plaisir. Mais voyez quel vilain tour cela m'a joué ! Je ne saurais vous parler des poésies de Nelligan sans redire à peu près ce qui en a été dit. Et comme l'appréciation de Dantin est un fidèle miroir, dont le cadre trop vaste ne tiendrait pas dans ces colonnes, observez-en, dans le volume même, les précieux reflets. Vous verrez que l'auteur prouve ses avancées, par le tact de ses citations et par ses patientes analyses.

Plusieurs bonnes pièces de Emile Nelligan restent inédites ; les unes sont perdues à tout jamais, les autres sont égarées dans des cahiers qui se retrouveront peut-être un jour. C'est à souhaiter ; ces cahiers contiennent plus d'un sonnet frappé comme celui-ci par exemple, retrouvé trop tard au fond d'un tiroir ; il est griffonné au bas d'une sanguine représentant le grand Florentin. Voici :

SUR UN PORTRAIT DE DANTE

C'est lui, le pèlerin de l'ombre revenu,
Au front noirci du hâle infernal de l'abîme,
À l'œil où flotte encor la vision sublime ;
L'artiste incomparable et l'homme méconnu.

Loin des fourbes jaloux dont il fut la victime,
Après avoir montré leur âme immonde à nu,
Des monts olympiens il a touché la cime
Et retrouvé la paix de son rêve ingénu....

O Dante Alighieri, gardien des cimetières !
Le blason glorieux de tes œuvres altières
Au mur des sages brille, ineffaçable et fier !

Et tu vivras, aussi longtemps que Dieu lui-même,
Car le Ciel éternel et l'éternel Enfer
Ont appris les accents de ton ardent poème.

Pauvre Nelligan ! avec quelle joie, quelle fierté, aurait-il tranché les feuillets de son premier livre, ce livre dont il nous parlait avec tant d'insistance. Combien de fois a-t-il exprimé le désir de voir ses poèmes, si rapidement composés, attendre en paix sur les rayons des bibliothèques le jugement du Temps, ce vieillard impartial et solennel qui venge le mérite méconnu, et dont l'ombre couvre ceux qu'une banale conception de l'art maintenait au niveau du vulgaire ébahi.

Au début, au temps des premiers coups d'ailes, la critique a été injuste envers le brillant poète. C'était au lendemain d'une séance publique donnée par l'Ecole Littéraire. Comme il arrive ordinairement dans notre pays, ceux que leurs connaissances autorisent à parler d'un tel événement, se turent ; s'abstinrent également ceux qui, à défaut de l'expérience, ont un respect suffisant de leur plume pour ne la point souiller d'une injustice. On souffrit que la mission de nous juger, de nous éclairer dans ces travaux où nous mettons notre âme, échût à un quelconque aventurier nommé... je ne sais plus quoi, alias Demarchy. Le personnage fit les frais d'un long article, distribuant les palmes et le blâme au gré de ses petites amitiés, de ses petits intérêts, et au hasard de ses petites compétences. Cette digression ne m'est pas inspirée par le dépit ; je me rappelle la joie éprouvée en lisant le vague compliment qui m'était adressé ; depuis, je me suis rendu compte que l'éloge d'un critique injuste ou borné est une injure. Le monsieur était sévère pour Nelligan ; très sensible, notre ami en conçut du chagrin. L'admirable quatrain suivant a été écrit à cette époque :

C'est le règne du rire amer et de la rage
De se savoir poète et l'objet du mépris,
De se savoir un cœur et de n'être compris
Que par le clair de lune et les grands soirs d'orage !

Mais il avait foi en la Muse. "Nous verrons bien !" disait-il, et son œil gris — non pas noir, comme vous l'avez écrit, mon cher Dantin — lançait des éclairs de défi à tous les Demarchys passés et à venir. Il produisait fiévreusement, en toute hâte. Déjà, il avait établi la classification de ses pièces : Petites chapelles, Amours d'élite, Virgiliennes... allant même jusqu'à paginer ses manuscrits incomplets, pour mieux déterminer à l'avance la physionomie de son recueil. Oh ! ce recueil, ce livre, toute son ambition, tout son espoir... Pour le compléter, il s'imposait toutes les fatigues... Aux longues veilles épuisantes succédaient les interminables nuits d'insomnie... Si bien que, par un matin d'automne, ce fut son âme qui s'endormit.

Eh ! bien, son livre, il le verra, pourtant. Car celle dont il dit :

Quelquefois sur ma tête elle met ses mains pures,
Blanches, ainsi que des frissons blancs de guipures.

Elle me baise au front, me parle tendrement,
D'une voix au son d'or mélancoliquement.

Elle a les yeux couleur de ma vague chimère,
O toute poésie, ô toute extase, ô Mère !

A l'autel de ses pieds je l'honore en pleurant,
Je suis toujours petit pour elle, quoique grand.

... Celle qui lui a inspiré ce suave épanchement, a réuni les poèmes épars de son enfant, elle les a mis en ordre, aidée de quelques fidèles, et ses soins en ont assuré la publication.

Qui sait, la forte impression produite sur le malade par l'aspect du volume tant désiré, rallumera peut-être en lui l'étincelle de la raison : l'espace d'un instant il aura conscience de ce qu'il fut, son intelligence se réveillera dans le paradis des strophes magnifiques et des majestueuses alexandrins ; il sentira le baiser de la Gloire sur son front tourmenté. Devant la preuve tangible du but atteint, peut-être éprouvera-t-il le frisson des grandes fièvres d'artiste, le frisson de ceux qui ont vaincu la forme icelle et celle dans un bijou la fugitive pensée, ceux qui ont triomphé du cruel ennemi tant redouté par les soldats de l'Idée : l'oubli.

Pour cet instant, soyez bénie, ô mère !

La vie de l'âme, que la fatalité lui a arrachée, vous avez voulu la lui rendre ; s'est bien véritablement son âme tout entière, avec ses délicatesses, ses extases et ses enthousiasmes, qui revit, qui nargue désormais les années, dans les feuillets de l'élegant recueil. Quand il sautait sur vos genoux, vous lui avez appris à bégayer ; aujourd'hui vous recueillez pieusement, jusqu'aux notes dernières, le chant du cygne... Vous l'aurez deux fois tiré du néant. Homme, il vous doit l'être ; écrivain, la reconnaissance. A deux époques, votre tendresse aura bercé son sommeil : naguère, à l'heure du dodo, vous lui irez dire ces douces paroles qui font oublier aux petits les croquemites dont on les effraye, le jour, quand ils ne sont pas sages... et les longues paupières s'abaissent, pendant que descendait les beaux rêves ; maintenant, penchée sur le cauchemar (pouvantable de l'homme, en pleurant vous épirez un réveil possible, pour que ses vers lui chantent la glorieuse chanson de ses vingt ans.

CHARLES GILL